

portrait réclamé depuis longtemps par ma petite cousine, une bonne nature de fille... je suis en train d'oublier pour votre... pot de géranium. Laissez donc Trombolina préparer en paix son fulminate; dites-moi ce que je vous dois, et permettez-moi de regagner mon logis.

Nul moyen de douter, devant cet air de conviction; le photographe prit un pistolet Haubert, coucha Gégouniol en photographie, et enleva sa plume de paon sans même effleurer son chapeau.

—A l'assassin! cria Gégouniol.

—N'avez donc pas peur, dit le photographe, mon intention était seulement de vous montrer comme je tire, et ce que je puis faire en visant entre deux côtes ou entre deux yeux. Ah! vous m'avez donc déshonoré: eh bien! non, je ne dois pas m'être trompé, je vous donne quinze jours pour devenir célèbre.

—Quinze jours? —Pas une minute de plus!... Faites ce que vous voudrez, assassinez quelqu'un, ou, si cela vous répugne, laissez-vous assassiner; mon objectif hospitalier accueille quelquefois les célébrités d'outre-tombe.

—Allez au diable, cria Gégouniol, hors de lui. Je ne comprends pas comment on vous laisse sortir, quand vous devriez être à Charanton, en camisole de force, la tête sous une douche tombant de soixante pieds de hauteur!

—Bien! bien! mais n'oubliez pas ce que je vous ai dit: quinze jours et pas plus; je connais tous les mystificateurs de la capitale... Si vous ne voulez pas d'autre célébrité, vous aurez celle du ridicule. Je connais, du reste, des personnages plus importants que vous qui la recherchent et s'en contentent.

Il fit un mouvement vers le pistolet; Gégouniol courut chez lui d'une haleine.

—Je suis enchanté, dit-il, d'avoir retrouvé Mlle Georgette; mais, grand Dieu! quel beau-père j'aurais là...

—La nuit il se vit poursuivi, en songe, par un gigantesque Collodion-le-Chevelu, excitant contre lui une meute d'objectifs qui lui lançaient d'effroyables regards.

(A continuer.)

LE RÉGICIDE.

DAMIENS (1757).

Suite.

C'était bien Damiens, en effet, qui avait fait le coup, et déjà il roulait en poste sur la route d'Arras.

Chemin faisant, il alla, près du village d'Hermanville, visiter deux de ses tantes, les femmes Patel, et le 8 juillet, il alla présenter, à Arras, une requête contre ses parents maternels, avec lesquels il avait quelques discussions d'intérêt. Ce même jour, il partit pour Saint-Omer, où il arriva le 10.

Il avait là, on se le rappelle, un frère peigneur de laine. Le pauvre Antoine-Joseph ne pouvait lui offrir un gîte convenable, Damiens alla se loger chez la veuve Collet, sa sœur. Le 11, il alla à Arcq voir son père, qui était portier de la prévôté dépendant de l'abbaye de Saint-Bertin. Entre autres emplettes, faites dans ces petits voyages, on trouve qu'il acheta des couteaux.

Par un premier bon mouvement, en voyant le gêne de sa sœur, Damiens lui avait donné cinquante-quatre livres et trois cents livres à son frère, pour qu'il put acheter des laines et travailler à son compte.

Mais on n'allait que trop tôt apprendre la source des économies de Damiens. Le 14 juillet, une lettre du frère Louis arriva de Paris. Ce fut un coup de foudre pour l'honnête famille. Louis instruisait Joseph-Antoine du vol commis chez le négociant Michel et des poursuites dirigées contre Damiens. Joseph-Antoine prit son frère à part, lui lut la fatale lettre et

lui dit en pleurant: "Tu vois où tu t'es mis, Robert, et ce qui t'en va arriver. Vois-tu, garçon, bien volé ne profite pas. Il faut rendre, et bien vite. Le tout est d'éviter qu'on te mette à mal. Allons-nous-en de ce pas chez M. Fenès: c'est le curé de Sainte-Marguerite, un digne homme, de bon conseil. Il te dira ce qu'il faut faire."

Damiens haussa les épaules, envoya les prêtres à tous les diables, jura, s'emporta et traita son frère d'imbécile. L'orage se formait cependant, et Damiens comprit que, dans quelques jours, on allait le traquer à Saint-Omer. La nuit comme il rumina ces pensées inquiètes, la fièvre le prit, le sang lui monta au cerveau et il résolut d'en finir. Il avala donc d'un coup une énorme quantité d'émétique. La dose était tellement forte, que l'estomac l'eut bientôt expulsée, et, en quelques heures, Damiens fut sur le pied, affaibli, mais la tête dégagée par cette évacuation formidable.

Il s'obstinait pourtant à ne pas restituer, et il se contenta de se cacher. Il partit avec sa sœur pour Dunkerque. Il y était encore, le 26 juillet, quand accourut pâle, éffaré, le pauvre Joseph-Antoine, qui venait apprendre à Damiens qu'on le cherchait à Saint-Omer, que son signalement était arrivé. Les deux frères partirent précipitamment pour Saint-Venant; la sœur repartit seule pour Saint-Omer.

A Saint-Venant, Joseph-Antoine chercha à faire entrer son frère dans la maison du Bon-Fils; mais cette maison, bien que dirigée par des religieux, était une sorte de maison de force, et relevait du juge de la ville. Il fallut chercher un autre asile. Les deux frères allèrent prendre gîte dans un faubourg d'Ypres, chez l'aubergiste Jacques Ventolle, à l'enseigne du Petit-Poperingue. Quand le pauvre peigneur de laine vit son frère installé là, il courut à Saint-Omer chercher les hardes de Damiens, et il le rejoignit le 31 chez Ventolle.

Le 1er août, nouvel asile, à Zutnoland, chez Pierre Roland Pael, cabaretier, à quelques portées de fusil de Poperingue. C'est là que Joseph-Antoine laissa son frère, caché sous le nom de Pierre Guillemant.

Damiens resta là huit jours, passant sa vie dans sa chambre, taciturne, morose, se levant tard et jouant tristement quelques parties de cartes dans la salle enfumée du cabaret, avec des grenadiers des troupes de la reine Hongrie. Le sang le tourmentait toujours, et il prit le parti de se faire saigner. Le lendemain, comme il ne descendait pas, l'hôtesse monta dans sa chambre et le trouva baigné dans son sang, mais les yeux ouverts et le regard calme. Il répondit à ses questions que ses bandes s'étaient déliées. On le raccommoda, et il descendit, toujours soucieux, faire sa partie de cartes.

Le 9 août, le cabaret de Zutnoland lui étant devenu insupportable, il retourna à Poperingue, et descendit à l'auberge de Jacobus Masselin, qu'il quitta au bout de quatre jours, pour partager la chambre d'un tisseur de bas au métier, Nicolas Playoust, chez une mercière de Poperingue, Pétromille Hammeau. Pendant quinze jours, cet homme prêta à Damiens la moitié de son lit. Damiens lui cachait son nom, et Nicolas ne l'appelait que Monsieur. Le tisseur eût bientôt remarqué que son camarade de lit ne ressemblait pas à un autre Monsieur, et il se mettait en colère sans motif. Playoust décida que Monsieur avait reçu sur la tête un coup de marteau de Martin et Martine, les carillonneurs automatés de Cambrai, patrons naturels de tous les toqués de Flandre.

Il était, au reste, évident pour le brave tisseur que son compagnon de chambre avait quelque chose sur la conscience, et il résolut de se débarrasser de cet hôte incommode qui lui répétait de temps en temps: "Mademoiselle Henriette m'a toujours prêté que je ferais un mauvais coup."

Cette Henriette, c'était la femme de chambre de Verneuil-Saintreuse.

Un jour, Nicolas Playoust étant allé se promener avec Mon-

sieur, celui-ci lui dit, en s'escrimant (racontait le bonhomme): "Si je retourne en France (Poperingue appartenait à la Hollande), oui, j'y retournerai, et si je meurs, le plus grand de la terre mourra aussi, et vous en entendrez parler." Et, en rentrant, Damiens voulut faire écrire à Playoust une lettre qui commençait par ces mots: "Mademoiselle Henriette me l'a toujours bien prêté que je ferbis un malheur..."

Le 10 septembre, au matin, le bourgmestre fit appeler l'inconnu, le monsieur, en chambre, sans doute pour lui demander des renseignements plus précis sur son nom et sur ses antécédents. Damiens se montra fort troublé: "Si vous n'avez rien sur la conscience, lui dit l'honnête Playoust, vous pouvez aller en sûreté: monsieur le bourgmestre ne vous mangera pas."

Une heure après, Damiens quittait la chambre de Playoust et Poperingue, sans même emporter ses hardes. Il se dirigea vers Nedouchez, en Artois. Le 12, il était à Cœur-Joyeux, près Saint-Omer. Il alla faire, à Arcq, une visite à son père, et le pria de faire venir en secret son frère et sa sœur. Joseph-Antoine et la veuve Collet arrivèrent en hâte. Damiens ne les mandait que pour leur reprendre l'argent qu'il leur avait donné sur le vol de son maître. Mais ces braves gens avaient été conter la chose au curé de Sainte-Marguerite, et l'abbé Fenès leur avait conseillé de restituer ce qu'ils avaient en leur possession, ce qu'ils s'empressèrent de faire.

A continuer.

PLUS DE BRANDY NOSES.—Un médecin de Paris, le Dr. Bernste, a trouvé moyen de ramener à leur couleur normale les nez désagréablement rouges des grands buveurs.

Il se sert de l'électricité pour cette œuvre philanthropique. Qu'on vienne dire maintenant qu'il n'y a pas un Dieu pour les ivrognes. Non seulement on invente pour eux tous les jours quelque nouvelle drogue, mais voilà que maintenant on va les délivrer des inconviénents de leur passion. On ne pourra plus les distinguer des membres de la Tempérance, ils ne porteront plus leur enseigne.

Que va dire John Dougall du Witness? Il va sans doute se hâter de demander la mort du malheureux médecin qui a osé faire une pareille découverte.

IL EST AVEC LE CIEL DES ACCOMMODEMENTS...—Un de ces derniers dimanches, les habitants d'un petit village écossais, en arrivant à la chapelle, aperçurent sur la porte un écriteau qu'y avait fait mettre le ministre, et qui était ainsi conçu:

"AVIS.—Les fidèles de la paroisse sont prévenus qu'il n'y aura pas de service dimanche prochain dans cette chapelle, ma femme en ayant besoin pour faire sécher notre linge."

Est-ce que ce digne serviteur de l'Eglise change souvent de chemise?

FRANCHISE.—Petit fragment de dialogue féminin:

—Irez-vous à la messe demain, ma chère?

—Je ne sais pas trop! Cela dépendra entièrement de mon chapeau neuf.

JOLI HUMBURG.—Un de nos facteurs de pianos a trouvé un assez joli mode d'annonce:

"M\*\*\*, FABRICANT DE PIANOS,

"Consomme deux éléphants par semaine.

"Tant ses affaires sont considérables."

UN MONSIEUR.—Garçon, vos doigts laissent une empreinte grise sur les bords de l'assiette. Quand on a les mains sales...

—Vous appelez ça des mains sales? interrompt le garçon: c'est la sueur;—si le chef vous montrait les siennes, que diriez-vous donc.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'il sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 13 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 8 jusqu'à la Station 906 près du Lac Malfait, formant un parcours d'environ 20 1/2 milles.

La Section No. 14 sera dans la Province de Québec et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 13 jusqu'à la Station 543, un point entre l'embouchure de la Rivière Amqui et le petit Lac Matapédia, formant un parcours d'environ 22 1/2 milles.

La Section No. 15 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 9 jusqu'à la Station 639, à peu près 1/2 mille à l'Est de la traverse de la Rivière Nepissiguit, formant un parcours d'environ 12 milles et un dixième.

La Section No. 16 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 15 jusqu'à l'extrémité Ouest de la Section No. 10, formant un parcours d'environ 18 1/2 milles.

Les Contrats pour les susdites Sections devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1872.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4, ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 3 est dans la Province de Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de la Station 370, environ deux milles au Sud de la Rivière Restigouche, jusqu'à la Station 190, environ 2,000 pieds au Sud de la Rivière à l'Anquille, près de Dalhousie, formant un parcours d'environ 24 milles.

La Section No. 4 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse et s'étend à partir de la Station 230 sur les Hauts d'Amherst, jusqu'à la Station O, sur les Hauts, environ un mille au Nord de la Rivière Phillips, formant un parcours d'environ 27 milles.

Les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4 devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet, 1871.

Les plans et profils ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires, à Toronto, Québec, Rimouski, Dalhousie, Newcastle, St. Jean, et Halifax: le et après le DIX MARS prochain, et les Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et inscrites "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., lundi, le 4 Avril 1870.

Des cautions pour l'exécution complète du Contrat devront signer la Soumission.

A. WALSH, ED. B. CHANDLER, C. J. BRYDGES, A. W. McLELAN, Commissaires.

Bureau des Commissaires, Ottawa, le 26 Janvier 1870.

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND ET FILS,

12 & 14 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

Cet Etablissement est constamment du mieux assorti en Livres d'Histoire, de Littérature, de Théologie, de Droit, de Médecine, de Sciences diverses, de Classiques Français, Latin, Grec etc., etc. Les maisons d'Education trouveront à cette Librairie toute espèce de Livres et Fournitures d'Ecoles à des prix qui défient toute concurrence.

C. T. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER, No. 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STERÉOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTHO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau: No. 10, Place d'Armes. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. MONTREAL.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 4 fév. 1870. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 17 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 6d.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES PROVINCES.

Ottawa, 8 déc. 1869. AVIS est par les présentes donné que SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL, a, ce jour, nommé le Secrétaire d'Etat pour les Provinces, "Surintendant-Général des Affaires des Sauvages," ayant l'administration de toutes les affaires se rapportant aux tribus Indiennes. C'est pourquoi toutes communications se rattachant aux Affaires Indiennes, doivent être à l'avenir adressées à l'Hon. Secrétaire d'Etat pour les Provinces. JOSEPH HOWE, Secrétaire d'Etat pour les Provinces, Surintendant-Général des Affaires Indiennes. 6d.

ATTENTION!!!

L'Opinion Publique est en vente chez les personnes dont les noms suivent:

Jean Baptiste Ethier, épicier, (coin des rues Montcalm et Mignonne.)

Louis Carle, épicier, (coin des rues Visitation et Robin.)

Jean Baptiste Lepine, épicier, (coin des rues Beaudry et Mignonne.)

Joseph N. Duhamel, épicier, (coin des rues Logauchetière et Visitation.)

Téleshpore Germain, épicier, (coin des rues Durham et Dorchester.)

Olivier Lorange, épicier, (coin des rues Sydenham et Dorchester.)

M. Robert, barbier, (Carré Papineau.)

J. G. Davie, épicier, (coin des rues Ste. Marie et Fullum.)

Vic. Hainault, épicier, (coin des rues Craig et DeSalaberry.)

Richard Renaud, marchand de tabac, (No. 10, Carré Chaboillez.)

Pierre Imbleau, épicier, (262, rue des Seigneurs.)

Stephen Smith, libraire, (No. 9, rue Lamontagne.)

Joseph Lorange, épicier, (coin des rues Montcalm et Dorchester.)

MUSIQUE. M. J. B. LABELLE à l'honneur d'annoncer au public qu'il continuera ses Leçons en Musique Instrumentale (ORGUE, PIANO, HARPE et GUITARE).

Instruction sera donnée soit chez lui, soit chez les élèves. Termes modérés. S'adresser, M. LABELLE, Bureau de "L'Opinion Publique," 10, Place d'Armes. 5f

L. P. DUFRESNE, MARCHAND DE

Montres en or et en argent, Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. MONTRES ET BIJOUTERIES RÉPARÉS ET GRAYÉS

"The Canadian Illustrated News"

Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an PAR NUMÉRO..... 10 Centins

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GÉNÉRALE: 10-PLACE D'ARMES-10 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT..... \$2.50 par année Aux États-Unis..... 3.00 Par numéro..... 5 Centins Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES..... 10 Centins la ligne 1re fois, 5 Centins "2me" &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le Journal seront considérés comme abonnés.

FRAIS DE POSTE-ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.